

Subventions aux Associations à caractère médico-social - Deuxième répartition 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé lors de sa réunion du 18 octobre 1999, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1999, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1998 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1999	Sommes attribuées à la 1ère répartition 1999	Sommes proposées en 1999
Vie Libre 9, rue de Vesoul	4 000 F	30 000 F	-	4 000 F
Les Mutilés de la Voix 42, rue Pierre Donzelot	2 000 F	3 000 F	2 000 F	1 000 F
Association Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie (JALMALV) Centre Pierre Mendès-France	1 500 F	2 500 F	1 500 F	1 000 F
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (DICS) 27, rue de la République	16 000 F	30 000 F	16 000 F	9 000 F
Centre Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA) 2, rue Morand	16 000 F	18 000 F	16 000 F	2 000 F
Total des sommes attribuées				17 000 F

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours, au compte 92.510.6574, code service 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.